

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021

DELIBERATION N°2021.00060

AIDE EXCEPTIONNELLE A L'IMMOBILIER - SOCIETE KERANOVA (SAINT-ETIENNE)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 février 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 66

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, M. Martial FAUCHET, M. Guy FRANCON, M. Bernard LAGET,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH
Le 12 mars 2021

VIA DOTELEC - iXBus

03 42 24 23 77 0 - 20210304-02021000600

DATE D'ARCHIVAGE : 12 mars 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021

AIDE EXCEPTIONNELLE A L'IMMOBILIER - SOCIETE KERANOVA (SAINT-ETIENNE)

La start-up Keranova, actuellement installée sur le Quartier créatif Manufacture-Plaine Achille à Saint-Etienne, conçoit et développe des équipements chirurgicaux de bloc opératoire destinés à différentes indications ophtalmologiques du segment antérieur de l'œil (notamment la cataracte). La société dirigée par Fabrice Romano exploite en effet une avancée technologique majeure développée à Saint-Etienne, brevetée et unique au monde.

Bénéficiant notamment de l'appui de Mérieux Développement (société d'investissement spécialisée dans le secteur de la santé) et du Commissariat à l'énergie atomique, Keranova a pu développer cet équipement dont plusieurs sessions de tests sur des patients humains ont montré des résultats exceptionnels. Créée en 2015, l'entreprise qui compte déjà 34 salariés (soit 31,9 CDI ETP), va désormais s'installer dans de nouveaux locaux et lancer la production de ses équipements à une échelle industrielle.

Keranova va ainsi installer son siège social, son site de production ainsi que l'ensemble des collaborateurs de la société sur une surface de 3 300 m², au sein du programme immobilier Le Ginkgo, en cours de livraison au 109, rue de la Montat à Saint-Etienne. Le programme immobilier est estimé à environ 1 500 000 € HT et permettra de produire très rapidement 200 à 300 machines par an qui seront installées dans les blocs opératoires du monde entier. Les perspectives en termes d'emplois sont très prometteuses puisque Keranova s'engage à la création de 40 emplois en 3 ans.

Dans le cadre de sa politique de développement économique, et conformément au règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013, au titre des aides de minimis, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et applicable jusqu'au 31 décembre 2023, Saint-Etienne Métropole souhaite accorder une aide à la société Keranova pour lui permettre le développement de son activité au travers du projet précité.

Considérant le projet, l'ampleur de l'investissement immobilier et le nombre d'emplois créés, il est proposé que Saint-Etienne Métropole intervienne à hauteur de 200 000 €, conformément aux dispositions prévues par la convention ci-jointe. Le versement de cette aide s'effectuera de manière échelonnée.

Cette dernière a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Saint-Etienne Métropole apporte son soutien à la société « KERANOVA » et notamment les contreparties attendues, à savoir la réalisation d'un programme d'investissement immobilier d'un montant de 1 500 000 € HT, la création de 40 emplois en CDI et le maintien de l'activité et des emplois sur le site de Saint-Etienne pendant au moins 5 ans.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à l'entreprise KERANOVA d'un montant de 200 000 € conditionnée à la réalisation de l'investissement immobilier, à la création de 40 emplois en CDI d'ici 3 ans et au maintien de l'activité et des emplois sur 5 ans ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et KERANOVA, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer une convention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et KERANOVA ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/20422/AIDEC.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU